

Réunion du conseil municipal

Séance du 6 juillet 2009

L'an deux mil neuf, le 6 juillet à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 2 juillet, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilbert BOBIN, Maire.

Étaient présents : M^{me} Annie BARBA, M^{me} Régine BARLE, M. David BOBIN, M. Gilbert BOBIN, M. Maurice HUGÉ, M. Gilbert LAMBIN, M^{me} Claudie MALLET, Luc MOUTON. M^{me} Annick PORRO, Claudette QUEANT, M. Alain VAILLANT, M. Stéphane ROGAN.

Absents excusés : Jérôme CAZZOLA donne pouvoir à David BOBIN; M. Pascal COURBET donne pouvoir à Mme Claudette QUEANT; M^{me} Sylvie DESQUILBET-LAY donne pouvoir à M. Maurice HUGÉ

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

L'ordre du jour appelle les délibérations suivantes :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. école numérique.

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

David BOBIN a été proclamé secrétaire de séance.

1/ Ecole numérique

Dans le cadre du plan de relance du gouvernement, le ministère de l'Education nationale a lancé le programme « Ecole numériques rurales », qui représente un budget de 50 millions d'euros. 5000 communes de moins de 2000 habitants pourront ainsi bénéficier d'ordinateurs supplémentaires, de tableaux blancs interactifs et de ressources numériques reconnues de qualité pédagogique pour leurs écoles.

Les subventions pour les communes volontaires sont d'un montant de 80% du sous-total jusqu'à concurrence de 9000 euros.

l'école de Vauxbuin est éligible à cette opération. La commune a donc reçu deux propositions commerciales liées à cette opération de la part de la société NET-CONSULT International.

À titre d'exemple, pour la configuration « mini-classe mobile et TBU fixe » (comprenant un TBI, douze mini-ordinateurs portables et la suite logicielle nécessaire), sur un montant H.T de 11 020,26 euros, la commune peut prétendre à un montant H.T de subvention de 8 816,21 euros.

Le conseil municipal est donc sollicité afin de candidater au programme « Ecoles numériques rurales ».

- **En cas d'accord, la commune de Vauxbuin prendrait en charge la totalité du montant de l'opération, ce qui implique la prise de décisions modificatives afin d'inscrire au budget les dépenses et les recettes induites par cet investissement.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de faire acte de candidature au programme « école numériques rurales »

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

- **ACCEPTE** la prise en charge par la commune du montant global de l'opération, sous réserve des précisions précédemment énoncées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
15			

- **ACCEPTE** la décision modificative suivante :

Virements de crédits pour l'enregistrement de l'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2151 : Réseaux de voirie	13 600,00 €	
21312 : Bâtiments scolaires		13 600,00 €